

Questions fréquentes au sujet des compétitions et du classement de la FCE

- Q. Est-ce que les compétitions régionales (i.e. Championnats de l'Est et de l'Ouest) auront des épreuves cadettes et juniors?
- R. Pour l'instant, la FCE n'oblige pas les organisateurs de ces compétitions à inclure de telles épreuves au programme. Toutefois, la présence de ces épreuves constituerait une occasion idéale d'avoir dans la région des épreuves cadettes et juniors avec un fort coefficient de force, ce qui serait bénéfique pour les athlètes de ces catégories en vue de leur classement canadien cadet et junior.
- Q. J'habite dans l'Ouest du Canada et j'ai participé au Championnat de l'Est, mais pas au Championnat de l'Ouest. Mais mes résultats au Championnat de l'Est n'apparaissent pas dans le classement canadien.
- R. Si vous avez participé à un championnat régional hors de la région où vous détenez une licence de la FCE, alors vos résultats à ce Championnat comptent comme une compétition domestique (canadienne). Par conséquent, si vous avez déjà obtenu un nombre de points plus élevé dans cinq autres compétitions, alors, c'est exact, votre résultat à ce championnat régional n'apparaîtra pas dans le classement. Nous vous conseillons donc de participer au championnat régional de la région à laquelle appartient votre club et votre province.
- Q. Est-ce que les épreuves du circuit canadien de sélection sont prises en compte dans le classement canadien tout comme dans le classement de sélection de HP?
- R. Oui. Suite à la discussion qui a eu lieu à l'occasion de l'a.g.a. de la FCE de 2006, le conseil d'administration de la FCE a décidé que ces épreuves devraient compter pour le classement canadien domestique pour la saison 2006-2007. L'impact de ces résultats sur le classement sera évalué à la fin de la saison. Cette mesure sera encore en vigueur pour la saison 2007-2008.
- Q. Les points des épreuves *cadettes* sont utilisés pour le classement canadien *cadet*, et les points des épreuves *juniors* sont utilisés pour le classement canadien *junior*. Par conséquent, si je suis un tireur cadet et que je ne participe qu'à des épreuves juniors, serai-je admissible aux épreuves cadettes aux épreuves du CCS et au Championnat canadien?
- R. Le règlement est très clair. En 2007-2008, en ce qui concerne la participation aux épreuves cadettes de la FCE, la sélection sera basée sur le classement domestique cadet. De même, cette règle s'applique aussi aux épreuves juniors et seniors, par rapport respectivement au classement junior et au classement senior. Donc, tout simplement, nous incitons les athlètes à participer aux épreuves de leur groupe d'âge, ainsi qu'à celles d'autres catégories si leur entraîneur et eux-mêmes le jugent faisable et utile.
- Q. Le règlement de la FCE stipule que les frais de sanction doivent être versés trente (30) jours avant l'organisation d'une compétition. Pourquoi si tôt?
- R. Parce que la FCE indique les compétitions sur son calendrier en ligne des épreuves. Ce préavis de trente jours a été mis en place pour que les autres tireurs aient la chance de prendre connaissance à temps des compétitions qui sont organisées au Canada afin d'y prévoir leur participation éventuelle. Ceci peut donc contribuer à augmenter le nombre de tireurs qui participeront à votre compétition.

- Q. Je ne sais pas combien de participants prendront part à une épreuve. Comment puis-je la sanctionner si longtemps à l'avance?
- R. Lors de son a.g.a. de 2007, la FCE a mis en place une politique à l'effet que les frais de sanction correspondant à des épreuves qui n'ont finalement pas eu lieu à cause du faible nombre de participants seront crédités aux organisateurs par la FCE en vue de compétitions ultérieures.
- Q. La règle 12,21 mentionne le : «Championnat du monde» alors que plusieurs championnats du monde différents sont organisés, p. ex. vétérans, militaires. Que signifie exactement le terme «Championnat du monde» dans ce cas?
- R. Le terme «Championnat du monde» est défini dans les Règlements pour les épreuves de la FIE en vigueur actuellement. Il désigne le Championnat du monde senior de la FIE.
- Q. Pourquoi la FCE exige-t-elle des frais de sanction pour les compétitions?
- R. Il y a des coûts liés au classement d'une compétition et à son affichage sur le site Web de la FCE. Pour l'instant ces opérations sont effectuées par un membre du personnel. Toutefois, un logiciel sera élaboré pour permettre aux organisateurs de la compétition de télécharger directement les fichiers, si bien que les résultats de la compétition seront immédiatement et automatiquement pris en compte pour le classement et affichés en ligne (tout comme la FIE). Il est plus simple et plus efficace pour la FCE de collecter des frais uniques pour une épreuve, plutôt que des frais individuels pour chaque participant, comme c'était le cas par le passé.
- Q. Pourquoi y a-t-il maintenant un classement cadet et un classement junior?
- R. Pour refléter les activités de développement en cours au Canada dans ces catégories d'âge. Ces classements constituent également un outil précieux pour la sélection aux compétitions de la FCE.
- Q. À l'avenir, y aura-t-il d'autres catégories classées?
- R. La FCE est ouverte à l'idée d'ajouter d'autres catégories au sein du classement national domestique. Mais il faut que cela corresponde à un état de fait démographique dans tout le pays. Actuellement, on compile le classement de la catégorie des vétérans.
- Q. Le nouveau système de classement affectera-t-il la manière dont je suis classé(e)?
- R. Le nouveau système de classement met davantage l'accent sur la «qualité», telle que déterminée par le nombre de participants classifiés à la compétition, et il place moins d'accent sur la taille de la compétition. Pour de nombreuses compétitions, la force de l'épreuve ouverte aura la valeur minimale de 30, ce qui signifie que le ou la gagnant(e) de cette épreuve marquera 30 points. Cependant, le nombre de points obtenus décroît rapidement avec la place, si bien que cela met l'accent sur l'obtention du meilleur classement possible.
- En ce qui concerne les meilleurs tireurs du Canada, le nouveau système n'aura que très peu d'impact sur leur classement relatif au sein du classement domestique. Cependant, le nouveau système pourra avoir un impact important sur les tireurs moins bien classés, surtout si le nombre de participants classifiés augmente.
- Mais le principe simple suivant demeure le même : meilleurs seront vos résultats, mieux vous serez classé(e), peu importe le système qui est utilisé pour calculer les points.
- Q. Quel est l'âge limite (minimal) pour la catégorie des vétérans (parfois aussi appelée «maîtres»)?
- R. Pour correspondre aux définitions en vigueur pour le Championnat du monde et celui du Commonwealth, l'âge limite (minimal) pour la catégorie des vétérans est de quarante (40) ans.

- Q. Pourquoi la FCE limite-t-elle la participation aux épreuves du CCS et au Championnat canadien?
- R. On a apporté une modification initiale au système de compétitions afin de le faire mieux cadrer avec le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) qui est en cours d'élaboration en escrime. Selon ce modèle de DLTA, des athlètes de capacités semblables devraient concourir les uns contre les autres, alors que la fédération internationale organise toujours des compétitions en fonction des catégories d'âge. Le processus de sélection pour les compétitions fermées permet d'identifier les athlètes qui ont participé à un grand nombre de compétitions et qui obtiennent constamment des résultats de haute performance. Pour que les athlètes parviennent à atteindre ces normes, ils devraient participer à davantage de compétitions de niveau provincial dans tous les coins du Canada pour y acquérir de l'expérience et le volume d'activité nécessaires pour concourir à un plus haut niveau.
- Q. Les épreuves du CCS de l'automne 2007 ont été ouvertes au dernier moment à tous les détenteurs de licence. Est-ce que cette tendance va se maintenir?
- R. Le conseil d'administration de la FCE a décidé d'ouvrir les inscriptions à cette épreuve du CCS de septembre 2007 pour des raisons exceptionnelles, car il y avait apparemment une certaine confusion au sujet de la fermeture des inscriptions à cette compétition. Mais c'est une exception qui ne sera pas reproduite à l'avenir.
- Q. Dans la ville où j'habite, nous n'arrivons jamais à regrouper six femmes pour organiser une compétition. Que puis-je faire à ce sujet?
- R. Le règlement de la FCE concernant les compétitions prévoit qu'on peut inclure jusqu'à cinq personnes du sexe opposé à une compétition. Par exemple, dans le cas qui nous occupe, plusieurs femmes (jusqu'à cinq) peuvent participer à l'épreuve masculine correspondante. Et cet exemple fonctionne aussi en inversant les sexes.
- Q. Je suis une femme et j'ai participé à une épreuve masculine. Combien de points puis-je obtenir, et comment et où sont-ils affichés?
- R. La compétition est classée comme une seule épreuve. Si vous êtes la seule femme et que vous gagnez la compétition, vous recevrez tous les points qui sont attribués au gagnant de cette épreuve. Vos points seront pris en compte et affichés dans le classement féminin à cette arme et dans cette catégorie d'âge. Cet exemple fonctionne aussi en inversant les sexes.
- Q. Je suis une femme et mes résultats n'apparaissent que dans le classement masculin. Comment cela se fait-il?
- R. Le système de classement de la FCE se sert du nom, du sexe et de la date de naissance que vous avez indiqués au moment où vous vous êtes inscrite pour obtenir une licence de la FCE. Cela signifie que le sexe que vous avez indiqué au moment de votre inscription pour la licence de la FCE était erroné. Vous devez donc demander au registraire de votre province de communiquer avec la FCE pour rectifier cette erreur. Et cet exemple fonctionne aussi en inversant les sexes.
- Q. Je suis cadet et j'ai participé à plusieurs compétitions, pourtant mes résultats n'apparaissent pas dans le classement cadet. Toutefois, mes résultats aux compétitions ouvertes sont affichés. Comment cela se fait-il?
- R. Êtes-vous bien sûr d'être un cadet? Si c'est le cas, le système de classement de la FCE se sert du nom, du sexe et de la date de naissance que vous avez indiqués au moment où vous vous êtes inscrit pour obtenir une licence de la FCE. Cela signifie que la date de naissance que vous avez indiquée au moment de votre inscription pour la licence de la FCE était erronée. Vous devez donc demander au registraire de votre province de communiquer avec la FCE pour rectifier cette erreur. Et cet exemple fonctionne aussi en inversant les sexes.

- Q. J'ai participé à plusieurs compétitions, pourtant mes résultats et mon nom n'apparaissent pas dans le classement domestique. Pourtant, j'ai acheté ma licence de la FCE en ligne. Comment cela se fait-il?
- R. Le classement domestique de la FCE ne contient que les résultats des détenteurs de licence de la FCE qui ont été validés par leur province à titre de membre provincial en règle. Vos résultats sont enregistrés dans le système et ils apparaîtront dans le classement une fois que votre licence sera validée.
- Q. J'ai participé à plusieurs compétitions, pourtant mes résultats et mon nom n'apparaissent pas dans le classement domestique. J'ai acheté ma licence de la FCE en ligne la semaine dernière. Quand mes résultats apparaîtront-ils dans le classement domestique?
- R. La FCE exige que tous les participants à une compétition canadienne soumise pour le classement soient détenteurs d'une licence de la FCE valide. Si on vous a autorisé à participer à une compétition alors que vous n'étiez pas détenteur d'une licence de la FCE valide, alors le résultat que vous avez obtenu à cette compétition n'apparaîtra pas dans le classement domestique. Le système de classement supprime automatiquement les résultats de compétition obtenus par des athlètes n'ayant pas de licence de la FCE (valide ou no valide) pour la saison en cours.
- Q. On retrouve dans divers documents les termes «classement canadien», «classement national», «classement domestique», «classement de sélection», «classement de haute performance», «classement d'élite». Combien y a-t-il de classements et quels sont-ils?
- R. Pour chaque catégorie d'âge (cadet, junior, senior), il y a deux classements seulement. Le premier classement est intitulé indifféremment «classement canadien», «classement national» ou «classement domestique», termes qui sont synonymes. Le deuxième classement est intitulé indifféremment «classement de sélection», «classement de haute performance», «classement d'élite», termes qui sont synonymes.